



N° 24.26

**Attribution marché nettoyage
des sites d'exploitation de
Heyrieux et Bourgoin-Jallieu
marché 24.07**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,
Le bureau dûment convoqué le 31 mai
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 05 juin 2024
Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 6

PRESENTS :

Monsieur FAYET Michel
Monsieur MARMONIER Pierre
Monsieur ROSET Patrick
Madame DEBES Céline
Monsieur VILLARD Claude
Monsieur CASTAING Patrick

Il est exposé :

Une consultation a été publiée pour le nettoyage des locaux avec pour date et heures limites de réception des offres le 02 mai 2024 à 10 h 00 proposant 2 lots :

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 05 juin 2024 à 15 h 00 et a attribué le marché :

Lot n°1 : Site d'Heyrieux, à la société NS PRO pour un montant estimatif annuel de 15 285.33 € HT, soit 18 342.40 € TTC,

Lot n°2 : Site de Bourgoin Jallieu, à la société ARCADE NETTOYAGE SA pour un montant estimatif annuel de 8 749.00 € HT, soit 10 498.80 € TTC.

Il est donc proposé d'autoriser le président à signer ce marché ainsi que toutes les pièces correspondantes.

La présente délibération a été votée à l'unanimité par le bureau

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délais de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 05 juin 2024

Michel FAYET,
Président.

